

# COMMUNE DE SAINT-MARIENS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Conseil Municipal du 06 juillet 2023

L'an deux mille vingt-deux, le six juillet, à quatorze heures trente minutes,  
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MARIENS, dûment convoqué, s'est réuni à la  
Mairie Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BOURREAU Marcel, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19 – Nombre de membres présents : 7 – Votants : 11

DATE DE CONVOCATION : 03/07/2023

PRESENTS : M. BOURREAU, Maire ; Mme MAINVIELLE, M. LESCA, Adjoint ;  
Mme MARION, MM. TARIF, ARNAUD, ISRAEL.

ABSENTS EXCUSES : Mmes CHARTIER, VIGEAN, MM. CHARTIER, GARSAUD.

ABSENTS : Mmes GUIBERT, DANTAS, NIETO, SOARES, BETILLE, MM. BOUCHAN,  
AVRIL, GARUZ.

POUVOIRS : Mme VIGEAN qui a donné pouvoir à Mme MARION,  
M. GARSAUD qui a donné pouvoir à M. ARNAUD,  
M. CHARTIER qui a donné pouvoir à M. BOURREAU,  
Mme CHARTIER qui a donné pouvoir à Mme MAINVIELLE.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. LESCA.

-----  
DELIBERATION N° 2023-29 – FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT  
DES COMMUNES (FDAEC) 2023

**VOTE : Pour 11 – Contre : 0 – Abstentions : 0**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des modalités d'attribution du Fonds  
Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (FDAEC) votées par le Conseil  
Départemental.

Il s'avère que suite du courrier de Monsieur DUMAS Florian et Madame MONSEIGNE Célia,  
Conseillers Départementaux, il est permis d'envisager l'attribution à notre Commune d'une  
somme de 14 475 euros.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents  
et représentés décide :

- de réaliser en 2023 des travaux de voirie pour un montant total estimé de :  
**20 119,09 € HT soit 24 142,91 € TTC** ;
- de demander au Conseil Départemental l'attribution d'une subvention de 14 475 € ;
- d'assurer le financement complémentaire par autofinancement pour un montant de  
9667.91 €.

Fait et délibéré en Mairie,  
les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,  
Jacques LESCA

Le Maire,  
Marcel BOURREAU